

PL immigration : « Si des dispositions pour les étudiants posent problème, on les adaptera » (E. Borne)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°310093 - Publié le 20/12/2023 à 12:04

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 21/12/2023 à 09:27



Elisabeth Borne sur France Inter le 20/12/2023 -



Écoutez cet article

00:00

00:00  

« J'ai échangé avec des ministres concernés par des dispositions de ce texte. Je les ai associé au maximum, il est légitime qu'ils se posent des questions. La ministre de l'enseignement supérieur me dit qu'il y a des dispositions qui posent problème, on va regarder, et le cas échéant, on les adaptera », déclare [Élisabeth Borne](#), Première ministre, le 20/12/2023, sur France Inter.

Elle était interrogée sur le fait que plusieurs ministres de l'aile gauche du Gouvernement, dont [Sylvie Retailleau](#), auraient menacé de démissionner en cas de vote du projet de loi immigration à l'Assemblée nationale, le 19/12. La Première ministre indique ne pas vouloir « commenter des choses qui n'existent pas ».

Alors que des présidents d'université et de grandes écoles ont réagi le 19/12 se déclarant contre les mesures prévues par le texte, et notamment l'instauration d'une caution préalable pour obtenir un titre de séjour étudiant, la Première ministre indique : « Ils n'ont sans doute pas eu le temps de lire le texte dans lequel nous disons très clairement que le ministre de l'enseignement supérieur peut dispenser de cette caution des étudiants en fonction de leurs ressources, de leur parcours scolaire et universitaire. »

Elle ajoute : « Est ce que c'est le meilleur système ? Pas forcément. J'entends effectivement les réactions. (...) Peut-être qu'on pourra en redébattre. » Et de préciser que cette caution pourra être « de 10, 20€ ».

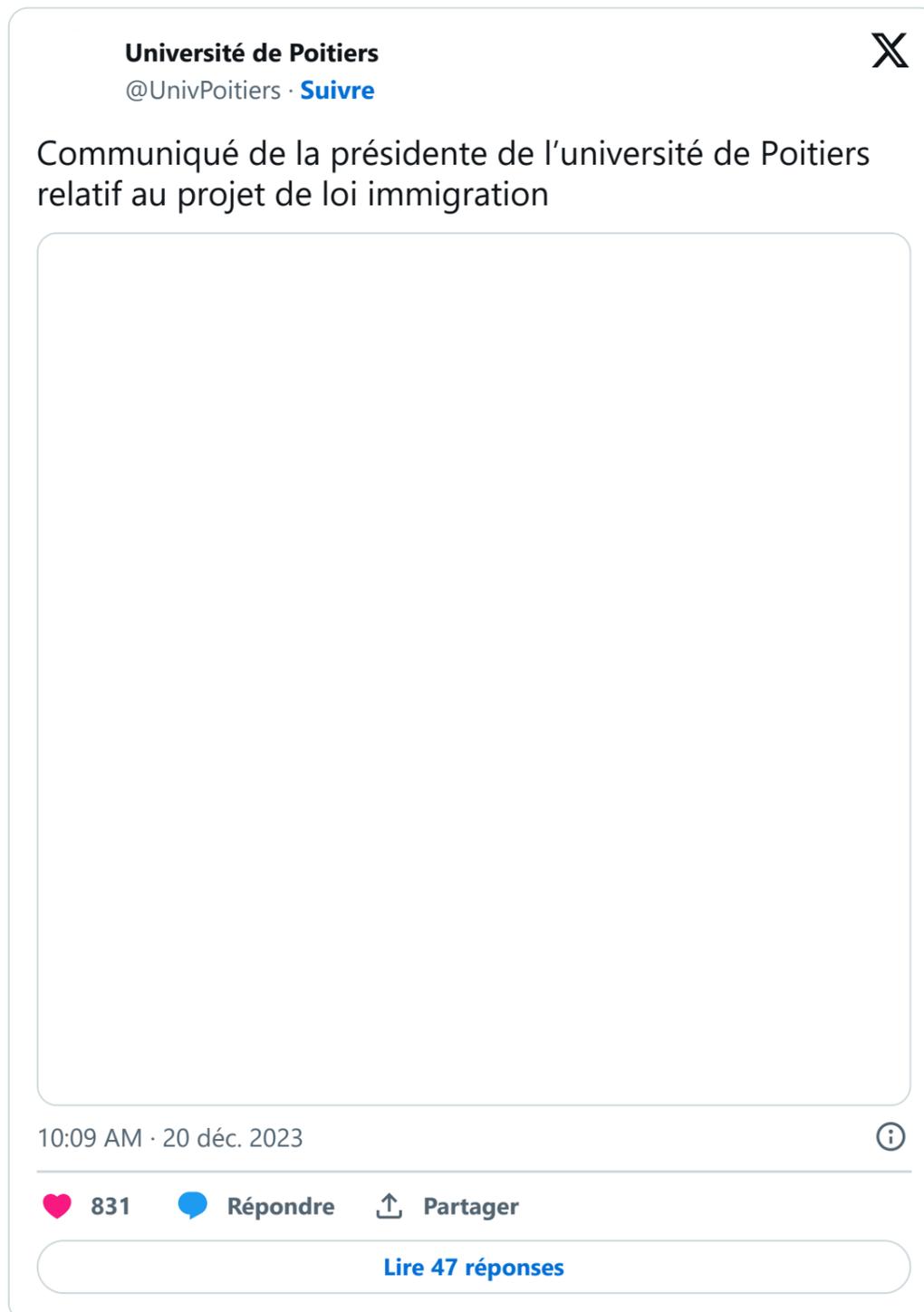
Dans la nuit, les députés ont adopté, avec 349 voix pour et 186 voix contre, le projet de loi dans la version trouvée par la commission mixte paritaire. Plusieurs députés de la majorité ont voté contre ou se sont abstenus comme [Cécile Rilhac](#), Anne Brugnera ou [Céline Calvez](#). Plus tôt dans la soirée, les sénateurs avaient adopté le texte.

Les réactions de l'ESR se poursuivent

Le texte adopté par les sénateurs et députés en lecture définitive comporte plusieurs mesures durcissant les conditions d'entrée pour les étudiants étrangers extra-communautaires :

- la majoration généralisée des droits différenciés, sans possibilité d'exonération ;
- l'instauration du dépôt préalable d'une caution pour la délivrance d'un titre de séjour ;
- la mise en place d'un contrôle « du caractère réel et sérieux des études » pour la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans.

« Ces mesures mettent gravement en danger l'attractivité de l'ESR française », écrit Virginie Laval, présidente de l'Université de Poitiers dans un texte, le 20/12, appelant à ce que la loi ne soit pas promulguée.



La veille, 18 présidents d'université publiaient un texte dans le même sens comme l'écrivait News Tank, le 19/12.

« Des mesures incohérentes et nuisant à l'attractivité » (Cdefi)

La Cdefi « déplore des mesures incohérentes réduisant la compétitivité de la France », écrit-elle le 20/12/2023 à propos du projet de loi adopté.

Des mesures qu'elle estime aussi « de nature à nuire significativement à l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français en général, et des écoles d'ingénieurs en particulier, dans un contexte de concurrence internationale accrue pour attirer les talents. »

Pour ces raisons, les écoles d'ingénieurs, représentées par la Cdefi « souhaitent un abandon de ces mesures et rappellent qu'on ne rayonne pas en s'enfermant sur soi ou chez soi ».

Selon elle, « alors que les étrangers constituent la moitié des doctorants inscrits dans les écoles d'ingénieurs (48 %, -5 points sur un an), ces mesures sont en contradiction avec les objectifs politiques affichés. »

La réaction du sénateur Pierre Ouzoulias

« J'appelle la communauté universitaire à faire bloc contre ce texte absolument contraire à nos principes républicains. L'heure est au sursaut pour défendre une certaine idée du savoir, un savoir émancipateur qui bénéficie à tous, sans distinction de nationalité », écrit Pierre Ouzoulias, sénateur communiste, sur X, le 20/12.

Pierre Ouzoulias 
@OuzouliasP · [Suivre](#) 

Conséquences de la loi immigration pour les étudiants étrangers et les universités 

Les universités occidentales ont été fondées au Moyen Âge comme des institutions sans frontières, au service de l'universalité du savoir. Elles le sont restées jusqu'à aujourd'hui.

Depuis hier... [Voir plus](#)



10:29 AM · 20 déc. 2023 

 1 k  Répondre  Partager

[Lire 131 réponses](#)

© News Tank Éducation & Recherche - 2023 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »